

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-101 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

Objet : ZAE des Portes du Bugey à Ambérieu-en-Bugey – Modification du nom de l'acquéreur dans le cadre de l'autorisation de signature d'un acte de vente – Vente au profit du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU MARCHÉ DES MOUSQUETAIRES D'AMBERIEU

VU la délibération n°2022-142 du 3 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2023 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est seule compétente sur son territoire pour la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité Economiques et commerciales, dont la commercialisation des terrains.

Il indique qu'a été validé par délibération n°2022-142 en octobre dernier la vente de terrain pour une surface de 3 525 m² au profit de la SCI SAINT EX, afin d'agrandir l'entreprise Intermarché en place.

Il indique qu'au vu des éléments transmis par le notaire, il convient de modifier l'acquéreur. En effet, c'est le « SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU MARCHÉ DES MOUSQUETAIRES D'AMBERIEU » qui se portera acquéreur et non la SCI SAINT EX comme initialement visé.

Les autres conditions de vente, surface, prix, ou objectif de l'aménagement demeurent inchangés.

.../...

Pour rappel, l'objectif du projet vise à :

- Agrandir la surface de vente de l'hypermarché de 525 m² (portant à 4 025 m² la surface totale de vente) ;
- Créer une piste de ravitaillement supplémentaire affecté aux retraits des marchandises par la clientèle (drive) ;
- Réaliser des aménagements visant à améliorer la qualité architecturale, paysagère et environnementale du site (zone de stationnement en « Evergreen », voie de livraison en bitume perméable, végétalisation de la toiture, mise en place de murs végétaux, augmentation de la surface d'espaces verts, installation de panneaux photovoltaïques en toiture, amélioration de l'isolation du bâtiment...).

Le permis de construire a été accepté et le projet a obtenu un avis favorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC).

Le vice-président propose donc d'approuver la signature de la vente de la parcelle AC837, d'une surface de 3 525 m², en faveur du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU MARCHE DES MOUSQUETAIRES d'AMBERIEU, domiciliée chez TRABLY BUSINESS, 515 rue Léopold Le Hon, 01000 BOURG EN BRESSE ; au prix de 150 €/m², soit 528 750 €.

S'agissant d'une vente d'un terrain à bâtir par un assujetti à TVA à un non assujetti, et s'il n'y a pas eu d'ouverture à déduction en amont, le prix sera stipulé TVA sur marge.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- MODIFIE comme suit l'acquéreur dans la délibération n°2022-142 en date du 3 octobre 2022 : « SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU MARCHE DES MOUSQUETAIRES D'AMBERIEU » domicilié chez TRABLY BUSINESS, 515 rue Léopold Le Hon, 01000 BOURG EN BRESSE.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la CCPA l'acte authentique de vente relatif au bien susvisé, une fois les conditions de vente remplies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023

Publiée le **31 MAI 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

